

Minister of Industry,
Science and Technology and
Minister for International Trade



Ministre de l'Industrie, des
Sciences et de la Technologie et
ministre du Commerce extérieur

Statement

Déclaration

93/14

**DÉCLARATION DE L'HONORABLE MICHAEL WILSON,
MINISTRE DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES
ET DE LA TECHNOLOGIE
ET MINISTRE DU COMMERCE EXTÉRIEUR,
À L'OCCASION DU DÉPÔT
DU PROJET DE LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ALENA**

**OTTAWA (Ontario)
Le 25 février 1993**

Le gouvernement a présenté aujourd'hui au Parlement le projet de loi visant à mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange nord-américain ou ALENA.

Cet accord est le couronnement de 14 mois de négociations suivis de six mois consacrés à la rédaction minutieuse du texte et du projet de loi.

L'ALENA créera une zone nord-américaine de libre-échange qui rapportera d'importants bénéfices économiques aux Canadiens et aux Canadiennes pour de nombreuses années à venir.

Évidemment, ce n'est pas l'avis de l'opposition. La politique de l'opposition, c'est soit la paralysie délibérée, soit l'abandon irresponsable de notre plus importante relation commerciale.

Voilà qu'ils nous demandent pourquoi nous déposons le projet de loi maintenant. Ils prétendent que nous devrions attendre que les États-Unis et le Mexique aient mis la dernière main à leurs propres textes de loi.

Je tiens à mettre les choses au point. Le Canada a signé cet accord parce qu'il sera bon pour le pays et qu'il créera des débouchés pour les Canadiens et les Canadiennes à l'avenir.

Le gouvernement canadien est le premier des trois signataires à déposer officiellement un projet de loi, mais les procédures d'approbation sont en bonne voie, tant aux États-Unis qu'au Mexique. Le Mexique a déposé l'Accord à son sénat. Aux États-Unis, l'Administration a engagé les formalités d'approbation de l'Accord il y a plusieurs mois, en donnant au Congrès, le 28 septembre dernier, le préavis de 90 jours concernant l'Accord. La nouvelle Administration poursuit maintenant avec le Congrès les pourparlers nécessaires sur la mise en oeuvre.

Autre pays, autres moeurs. Nous sommes au Canada. Nous avons notre propre procédure parlementaire, les autres ont la leur.

Qu'est-ce qui arriverait si nous attendions que nos partenaires soient bien avancés dans leur procédure?

Nos adversaires nous reprocheraient de ne pas leur donner le temps d'examiner le texte et d'en débattre, ou nous accuseraient d'attendre que les Américains agissent pour bouger.

Au Canada, l'Accord suscite beaucoup d'intérêt. C'est pourquoi notre gouvernement a vigoureusement appuyé les audiences que les représentants de tous les partis ont tenues sur l'ALENA dans neuf villes de toutes les régions canadiennes depuis quatre mois. Il est maintenant temps d'amorcer le débat sur le texte même du projet de loi.

Nous présentons le projet de loi sans attendre parce que nous voulons que tous disposent d'un temps suffisant pour l'étudier et le discuter.

Nous le présentons maintenant parce que, plus tôt les gens d'affaires canadiens seront informés à son sujet et le comprendront, plus tôt ils pourront se préparer à exploiter les nouveaux débouchés qui s'ouvriront.

Je sais que les accords relatifs à l'environnement et au travail que nous allons négocier avec les États-Unis et le Mexique soulèveront des questions.

Certains diront peut-être qu'il aurait mieux valu attendre la conclusion de ces pourparlers avant de mettre en train le projet de loi de mise en oeuvre de l'ALENA.

Ils font valoir que l'administration Clinton présentera simultanément au Congrès des États-Unis les accords sur l'environnement et le travail avec le texte de la loi de mise en oeuvre.

C'est son affaire. Mais à nos yeux, les Canadiens et les Canadiennes ont intérêt à ce que notre projet de loi soit public et soumis dès maintenant au débat parlementaire.

Qu'il me soit permis de le souligner, les trois gouvernements ont convenu de ne pas rouvrir l'ALENA et de le mettre en oeuvre le 1^{er} janvier 1994. Nous nous attendons à ce que tous les trois tiennent parole. Les négociations de l'ALENA sont terminées.

Cela dit, nous sommes encouragés par le fait que l'administration Clinton partage notre volonté de poursuivre les discussions sur l'environnement et le travail. Voilà certes une occasion en or de faire avancer les intérêts canadiens bien au-delà de ce qu'il est possible de formuler dans le langage technique des accords commerciaux.

Lorsque nous avons conclu l'ALENA le 12 août dernier, nous avons produit l'accord commercial le plus respectueux de l'environnement qui ait jamais été négocié.

Par-dessus le marché, nous avons aussi convenu à ce moment-là que les ministres de l'environnement se réuniraient pour discuter de la création d'une commission nord-américaine de l'environnement. Ce travail progresse lentement en raison du changement d'administration qui est intervenu aux États-Unis.

Mais l'intérêt renouvelé de l'administration Clinton pour cette question et l'importance qu'elle accorde à la conclusion rapide

d'ententes relatives au travail et à l'environnement sont fort encourageants.

Lorsque les trois parties se rencontreront à la mi-mars, le Canada aura des propositions constructives à formuler.

Qu'on me permette de dire une chose évidente : les négociations de l'ALENA ont catalysé la coopération trilatérale dans ces importants domaines. En termes clairs, pas d'ALENA, pas d'accords trilatéraux sur le travail et l'environnement.

Nous sommes persuadés qu'une analyse sérieuse et éclairée confirmera la place qui revient à l'ALENA dans la stratégie économique du Canada.

Mais l'Accord de libre-échange nord-américain n'est qu'un volet de cette stratégie. C'est pourquoi le gouvernement continue de travailler au succès des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round, qui se déroulent dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, le GATT. Rien ne pourrait manifester plus clairement à tous les marchés du monde notre confiance en notre économie.

Mais il faut avancer sur tous les fronts. C'est pourquoi, il y a plus de quatre ans, nous avons négocié l'Accord de libre-échange (ALE) entre le Canada et les États-Unis.

En fait, je suis surpris que la controverse sur l'ALENA dure encore.

Nos exportations vers les États-Unis battent de nouveaux records chaque mois. Elles ont fait un bond remarquable de 13,6 p. 100 l'an dernier, passant à 122,3 milliards de dollars, soit 14,7 milliards de plus que le total de 1991.

Notre excédent du commerce des marchandises avec nos voisins du sud a atteint un chiffre record de 17,7 milliards de dollars, soit une augmentation de 3,8 milliards (27,3 p. 100) sur l'année précédente.

Tout cela a un effet positif sur la création d'emplois. Au total, il s'est créé 118 000 emplois en 1992.

Alors je dis à nos détracteurs : Où sont vos arguments? Nous avons conclu un accord commercial avec les États-Unis en 1989 et maintenant, quatre ans après, notre commerce est plus florissant que jamais et il se développe beaucoup plus rapidement que le reste de notre économie.

L'ALENA exploite ce succès.

Nous voulions, dans ce nouvel accord, faire en sorte que le Canada demeure attrayant pour les investisseurs qui veulent servir l'ensemble du marché nord-américain. Et nous avons réussi.

Nous voulions apporter des améliorations à l'ALE. Et nous avons réussi.

Et nous voulions obtenir un meilleur accès au marché mexicain, un marché de 85 millions de personnes qui nous était pratiquement fermé par des tarifs douaniers élevés et d'autres barrières. Là encore, nous avons réussi.

Le Canada ne peut se permettre de rester en dehors de l'ALENA, en spectateur.

Nous ne promettons pas que cet accord produira des miracles économiques. Mais il contribuera, avec le temps, à stimuler une saine activité économique créatrice d'emplois.

J'ai pu constater moi-même, au cours de mes visites au Mexique l'an dernier, le nombre croissant de compagnies canadiennes qui cherchent déjà activement à y conclure des ventes. J'ai aussi remarqué l'intérêt accru que suscitent d'autres marchés d'Amérique latine; il est inspiré en grande partie, je crois, par le nouveau champ d'activité économique que nous ouvrons au Mexique.

Et n'oublions pas que les vrais gagnants d'un accord de libre-échange sont les consommateurs canadiens. Ils en retirent de plus bas prix et une plus grande variété de produits et de services.

Un avenir passionnant nous attend.

Le dépôt de la loi de mise en oeuvre de l'ALENA marque une date importante dans l'histoire du Canada.

Grâce à notre procédure parlementaire transparente et démocratique, les Canadiens et les Canadiennes pourront examiner l'Accord à loisir et suivre le débat dont il fera l'objet.

Ils concluront, je crois, que c'est la bonne voie à suivre pour le Canada.